

# « VIRES

Centre de psychothérapie  
de recherche et de prévention de la violence

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

[www.vires.ch](http://www.vires.ch)

Avec le soutien de

AVEC LE SOUTIEN  
DE LA  
VILLE DE GENÈVE



CHAÎNE DU BONHEUR  
GLÜCKSKETTE  
CATENA DELLA SOLIDARIETÀ  
CHADAINA DA FORTUNA  
SWISS SOLIDARITY



Association reconnue d'utilité publique

## REMERCIEMENTS

Les membres du Comité et l'équipe de VIREs expriment leur reconnaissance:

- **A l'Etat de Genève**
- **A la Ville de Genève**
- **Aux communes genevoises** : Anières, Avusy, Bardonnex, Bernex, Carouge, Cartigny, Chêne-Bourg, Choulex, Meyrin, Onex, Satigny, Thônex, Versoix et Veyrier.
- **Au Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences**
- **A La Chaîne du Bonheur**
- **A l'organe genevois de répartition du bénéfice de la Loterie Romande**

## SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRESIDENTE	4
INSTANCES ET MEMBRES	5
CONTEXTE ET TRAJECTOIRES D'UNE PRATIQUE	9
CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE POUR AUTEUR-E-S D'AGRESSION	13
STATISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES "VIOLENCES DOMESTIQUES"	13
STATISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES "VIOLENCES INTERPERSONNELLES ET URBAINES"	15
MESURE D'ÉLOIGNEMENT ADMINISTRATIF	17
COMPTES	18

## « LE MOT DE LA PRESIDENTE »

C'est peu dire que cette année 2020 a bousculé beaucoup de nos habitudes et nous a demandé, comme à tous, de gros efforts d'adaptation.

En effet, la pandémie qui nous tient toujours en haleine nous a contraints à modifier, et ce, pour une longue période notre façon de travailler avec nos patients. Durant deux mois, l'équipe de VIRES s'est mobilisée pour maintenir les consultations en les réalisant à distance. Ainsi l'essentiel de nos activités a pu être maintenu.

Je tiens ici à remercier toute l'équipe d'avoir uni ses forces de manière positive tout au long de l'année.

En plus des aléas sanitaires, VIRES s'est trouvée en période de renouvellement de son contrat de prestation qui a été signé début décembre. Durant cette année, le Service de l'Audit Interne de l'Etat de Genève a également procédé à un audit de notre association. A l'issue de cet audit, seules quatre recommandations nous ont été faites, celles-ci sont actuellement en travail.

J'adresse mes sincères remerciements au Bureau genevois de promotion de l'égalité et de prévention des violences de nous avoir accompagnés durant tout ce processus.

Je renouvelle mes remerciements à l'équipe de VIRES pour son engagement dans ce long et difficile travail.

Nous sommes satisfaits d'avoir pu continuer à asseoir notre autonomie financière qui repose sur trois piliers,

- la subvention de l'Etat par le biais du contrat de prestation,
- les prises en charge sous l'assurance maladie,
- les dons des communes genevoises qui permettent d'alimenter notre fonds de solidarité.

De plus, la Chaîne du Bonheur nous a généreusement accordé un don pour notre projet PHORBAS.

En 2020 nous avons eu le plaisir d'accueillir un nouveau membre au sein de notre comité, Mme Quayn STEINER SCHMID dont l'expérience au sein du ministère public sera d'un réel soutien.

Je tiens à souligner que les membres du comité ont rapidement pris le tournant numérique nous permettant de continuer à *nous réunir* par vidéoconférence. Ces séances étant d'autant plus importantes durant cette année particulière.

J'adresse également mes remerciements à la ville de Genève pour la mise à disposition gratuite de locaux.

Je ne puis terminer ce mot sans un message d'espoir pour l'avenir, et souhaiter que nous puissions renouer avec des temps plus sereins et que tous, nous puissions recouvrer notre liberté de mouvement.

  
Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX

## INSTANCES ET MEMBRES

### MEMBRES DU COMITE

**Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX**, *Présidente*

Infirmière spécialisée en santé publique (Service Santé Jeunesse), ancienne Députée au Grand Conseil de Genève

**Dominique DUNANT**

Président de la Société CARIGEST S.A. Genève

**Daniel HALPERIN**

Pédiatre, ancien responsable de la Consultation interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence (CIMPV) des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

**Camille LA SPADA-ODIER**

Avocate au Barreau, active à la défense des victimes et à la protection des enfants, Juge suppléante au Tribunal des mineurs

**Yvan NICOLET**, *Trésorier*

Comptable

**Matteo PEDRAZZINI**

Avocat au Barreau, Juge à la Cour d'appel du pouvoir judiciaire, Président de la Croix-Rouge genevoise

**Quyhn STEINER SCHMID**

Ancienne juge au Tribunal administratif de première instance et juge suppléante à la Chambre administrative (*dès 22 septembre 2020*)

### MEMBRE D'HONNEUR

**Jean-François DUCHOSAL**

Commandant, ancien responsable de la sécurité de l'Aéroport de Genève

### MEMBRES DU BUREAU

**Brigitte SCHNEIDER-BIDAUX**, *Présidente*

**Yvan NICOLET**, *Trésorier*

**Denis CHATELAIN**, *Secrétaire général, co-fondateur de VIRES*

### MEMBRES DE L'EQUIPE DU CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE

**Arianna D'AMBROSIO**, psychologue, psychothérapeute en formation (*intégrée au groupe des formateurs de la «VIRE»*)

**Denis CHATELAIN**, *coordinateur de la «VIRE*, éducateur, psychothérapeute sophia-analyste

**Lucas FERNANDES LOUREIRO**, psychologue, psychothérapeute en formation, psychanalyste

**Paula MORALES**, psychologue, psychothérapeute en formation (*dès le 1<sup>er</sup> novembre 2020*)

**Sandra PAX-CISTERNAS**, *coordinatrice de PHORBAS*, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP en orientation psycho-dynamique, psychanalyste NLS-AMP (*jusqu'au 30 juin 2020*)

**Dr Nicolas PERRIN**, spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie

**Natacha QUADIR**, *coordinatrice du centre de psychothérapie*, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP

Francesca SUARDI, psychologue spécialiste en psychothérapie OFSP (du 8 juin au 31 juillet 2020)

Floriano VON ARX, coordinateur de PHORBAS, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, thérapeute systémique et familial

#### **MEMBRES DE L'ADMINISTRATION ET DU SECRETARIAT**

Danièle GOBBO, *secrétaire exécutive*

Robin SCHNEIDER, *auxiliaire administratif*

#### **BENEVOLAT**

L'équipe de VIRES a été amenée à réaliser un nombre important d'heures supplémentaires non rémunérées durant l'année 2020, toutefois vu les conditions de télétravail, nous avons choisi de ne pas les dénombrer.

#### **INTENDANCE**

Minda GACUSANA, *intendante*

#### **INFORMATIQUE**

Jean-Luc AUBERT, informaticien

#### ***Remerciements***

De chaleureux remerciements et pensées vont à Anne-Marie von ARX-VERNON, notre ancienne Présidente, qui nous a quittés durant l'année 2020.

Nos sincères remerciements vont à Sandra PAX-CISTERNAS pour son investissement et son engagement tout spécialement dans le déploiement de notre structure PHORBAS. Nous remercions également Francesca SUARDI pour son temps passé dans notre équipe.

#### **SUPERVISIONS ET FORMATION CONTINUE DES MEMBRES DE L'EQUIPE**

La supervision de l'équipe a été assurée par M. André CIAVALDINI, docteur en psychopathologie clinique (HDR), psychanalyste (SPP, IPA), Directeur de recherche associé au Laboratoire PCPP de l'Université René Descartes (Paris V), fondateur et premier directeur de programme du Centre Ressource pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles, Grenoble.

Chaque psychothérapeute, ainsi que la secrétaire exécutive, est également supervisé individuellement par un thérapeute affilié à son école de pensée.

Chaque membre de l'équipe clinique participe à des modules de formation continue selon les exigences de sa fédération professionnelle.

## FORMATIONS ET INFORMATIONS DISPENSEES

**HETS, Genève** – "De la contrainte à la contenance. Prise en charge des auteur.e.s de violences" dans le cadre du CAS « Violences plurielles », 18 septembre - Denis CHATELAIN et Floriano VON ARX.

**Collège Sismondi, Genève** - Intervention suite à des violences entre élèves, 23 décembre - Lucas FERNANDES LOUREIRO et Paula MORALES.

En 2020, nous avons également voulu continuer à recevoir des stagiaires en partenariat avec, d'une part l'Université de Genève et d'autre part, sous l'égide de la convention qui nous relie à la HETS et de la collaboration avec le Foyer Arabelle. Toutefois notre première volée de stagiaires (de février à mai) a vu son stage raccourci par le confinement et la prise en charge des patients à distance. Quant à la volée prévue pour septembre, vu les mesures sanitaires relatives au nombre de personnes, nous avons malheureusement dû annuler le stage.

Durant le mois de juin, un groupe d'étudiants en médecine a été reçu à plusieurs reprises par différents membres de notre équipe, dans le cadre de leur projet d'immersion en milieu communautaire sur la prise en charge des auteurs de violence à Genève.

En continu durant l'année, nous recevons des étudiants pour l'écriture de leurs travaux d'étude.

## RENCONTRES: ELABORATION DU LIEN SOCIAL AUTOUR DE LA PROBLEMATIQUE DE LA VIOLENCE

Des réunions de travail et des échanges ont eu lieu:

Au sujet de notre contrat de prestations :

- le 27 août, avec Madame Nathalie Fontanet, Conseillère d'Etat et le BPEV.

A propos du dispositif PHORBAS et de sa mise en œuvre :

- le 23 janvier, avec la Direction du « Service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale » (SEASP)

- le 28 janvier, avec l'association « Le petit Corneille » pour la mise en œuvre de la coopération

- le 4 février, avec la Direction du SEASP et la Direction financière de l'OEJ pour l'établissement d'un protocole de collaboration entre VIREs et le SEASP

- le 8 septembre, avec l'équipe de SOS Enfants

- le 18 novembre, avec l'association « Le petit Corneille »

- le 10 décembre, avec la Direction du SEASP et la Direction financière de l'OEJ pour le suivi du protocole de collaboration.

A propos de la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violences du 14 décembre 2018 et d'un dispositif pilote de Programme de prévention de violences domestiques selon les nouvelles dispositions de l'Art. 55 CP :

- les 28 mai et 24 septembre, avec le groupe de travail, organisé par le BPEV, le Département des finances et des Ressources humaines ainsi que le Département de la Sécurité, de l'Emploi et de la Santé, chargé de coordonner la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violences du 14 décembre 2018.

- le 11 juin, avec le sous-groupe de travail (Service de Probation et Insertion, Ministère Public, Direction financière de l'Office Cantonal de la Détention).

Dans le cadre de l'organisation des stages pour les étudiants HETS :

- le 16 janvier, avec la direction du foyer Arabelle dans le cadre de l'accueil d'un stagiaire en commun
- le 6 février, avec Monsieur Daniel Jimenez de la HETS.

Dans le cadre de la collaboration entre nos 2 institutions :

- le 20 février, avec Monsieur Sébastien Joly, Chef du secteur socio-judiciaire et Madame Zeinab Aouamri, Cheffe du secteur évaluation au Service de probation et d'insertion.

Dans le cadre de la prise en charge des jeunes :

- le 1<sup>er</sup> septembre, avec la Directrice de l'UAP.

De nombreuses réunions ont également été organisées avec Madame Maya Fiala du SAI dans le cadre de l'audit de l'association.

Nous avons aussi travaillé avec une journaliste de la RTS à la mise en œuvre d'un reportage.

Durant l'année 2020, nous avons également collaboré avec l'entreprise ProActive pour un important travail de renouvellement de notre base de données informatiques afin de pouvoir continuer à participer à la collecte de nos données pour l'Observatoire des violences domestiques

De plus en continu durant l'année nous collaborons avec différentes institutions du réseau genevois de violences domestiques, en particulier le BPEV, le SAPEM, le SPI et le SPMI.

## **REPRESENTATION DE VIRES DANS DES ASSOCIATIONS OU GROUPES DE TRAVAIL**

- Membre de la Commission Consultative "Violences Domestiques", de son Comité et de la sous-commission « coordination auteur-e-s/victimes », Genève
- Membre de l'Association LAVI, Genève
- Membre de l'Association APSCV, Berne



## CONTEXTE ET TRAJECTOIRES D'UNE PRATIQUE

La crise sanitaire due au Covid-19 a marqué profondément l'ensemble de notre activité durant l'année 2020. Qu'il s'agisse de l'organisation des rapports au sein même de l'équipe, entre celle-ci, le Bureau et le Comité ; et qui plus est de notre rapport avec les personnes qui fréquentent le centre de psychothérapie et au nombre desquelles nous comptons l'accueil des personnes soumises à une mesure d'éloignement administrative. Nous consacrons un commentaire en page 18 du présent rapport touchant à la croissance manifeste de cette pratique dans le dispositif genevois de prévention des violences domestiques et conjugales.

Par voie de conséquence la crise sanitaire a contraint chaque institution du réseau genevois de prise en charge des violences domestiques à s'adapter d'une manière drastique. Nous tenons à remercier le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences de s'être donné les moyens de maintenir un lien hebdomadaire avec notre association tout en étant sollicité sur le front de la crise que traversaient notamment les foyers en charge de l'accueil des personnes victimes.

Nous ne saurions mentionner la crise sanitaire sans aborder la question du télétravail. Question difficile à traiter et à résoudre dès lors que cette voie n'est pas praticable avec toutes les personnes. Nous avons par conséquent opté pour une solution au cas par cas. Il s'est agi de protéger d'une part certains de nos collaborateurs d'une trop grande exposition aux ondes électromagnétiques et d'autre part de protéger certains patients et collaborateurs à risque en les invitant à ce mode singulier de mise en présence. Sans entrer dans le détail de cette expérience toujours en cours nous pouvons sans autre dire que la parole recueillie durant la phase la plus stricte du confinement mériterait d'être déployée d'une manière exhaustive. Pour l'essentiel nous en avons fait part au BEPV lors de nos conversations hebdomadaires. L'équipe s'est également donné les moyens, avec le concours de Monsieur André Ciavaldini, d'expérimenter une nouvelle pratique de la supervision qui, vu les circonstances, s'en est trouvée raccourcie dans la durée.

Durant cette année 2020, l'équipe a vécu de nombreux mouvements (départs et arrivées) reliés en partie à ce que suscite chez chacun la prise en charge de notre population de patients. Il se trouve que l'abord du versant du traitement de sujets auteur-e-s d'actes d'agression n'est pas d'un accès facile pour nombre de professionnelles, ceci d'autant plus que la manière dont l'équipe s'auto-organise en fonction des temps partiels de chacun peut représenter une véritable difficulté en termes de sentiment de sécurité interne. De plus notre nouvelle pratique, de recevoir des parents, et ainsi des victimes a amené toute une réflexion sur l'accueil de parents et d'enfants qui ont pu être victimes.

Nous tenons à remercier Madame Sandra Pax-Cisternas pour les années passées ensemble à notamment construire le dispositif de PHORBAS et pour avoir initié l'accueil des mères et de leurs enfants dans les locaux de notre association.

L'équipe a finalement opté pour la solution de coopter un-e psychologue venue en stage dans le cadre de la « VIRE, renouant ainsi avec la tradition de l'association qui a formé la plupart du temps ses collaborateurs et collaboratrices à la spécificité de son intervention. C'est dans ce contexte que Madame Paula Morales a rejoint notre équipe en date du 1<sup>er</sup> novembre 2020. Avec elle la possibilité de recevoir des personnes parlant l'espagnol s'est à nouveau ouverte.

Bien que la crise sanitaire ait considérablement ralenti le rythme et les possibilités de prises en charge de situations nouvelles, à l'image de l'économie en général, nous devons toutefois noter que le dispositif de PHORBAS s'est considérablement renforcé durant cette année bien particulière. Ce renforcement des assises a pris une première forme en date du 24 février 2020 avec la signature d'un protocole de collaboration entre le Service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale SEASP et VIRES. L'octroi d'un don de la Chaîne du Bonheur dans le courant de l'été, la coopération avec le SEASP et d'autres institutions telles que le Service de protection des mineurs (SPMi) et à titre expérimental avec le foyer Arabelle, pourraient nous permettre d'entrer, le cas échéant, dans une phase plus dynamique de coopération au cours des dix-huit prochains mois. Le site de VIRES porte la trace de ce renforcement. Il suffira d'ouvrir la section PHORBAS pour s'en convaincre.

A l'heure actuelle le dispositif de PHORBAS adapte ses stratégies cliniques au contact des pratiques des institutions partenaires, elles aussi, aux prises avec les limites que la crise sanitaire leur impose.

Bien que la nature et les objectifs principaux de PHORBAS demeurent inchangés, la première conséquence de la situation pandémique tient au fait que nous sommes appelés à intervenir dans des situations marquées par une plus forte judiciarisation ; situations qui apparaissent également plus sévères en termes de conflictualité parentale et d'exposition à la violence de la part des enfants. La seconde conséquence tient au fait que ces situations demandent plus de temps de préparation tant aux parents auteurs de violences, qu'aux parents gardiens et à leurs enfants.

Cela dit un changement majeur de stratégies cliniques s'est imposé à nous à l'occasion de la prise en charge d'une situation familiale en particulier. Il nous est apparu que l'interruption du lien parent-enfant allait inmanquablement survenir à peine celui-ci avait-il été initié par et dans le dispositif de PHORBAS. Pourquoi ? De par le fait que durant l'intervalle qui sépare la remise (SPMi/SEASP) d'un rapport d'évaluation préconisant une reprise formelle et légale du droit de visite et l'énoncé de la décision du Magistrat autorisant ou non une telle reprise, aucune institution n'assure la continuité des visites. Ce qui bien évidemment représente davantage qu'un non-sens. Il nous est apparu nécessaire, à des fins de prévention d'une interruption potentiellement catastrophique de processus familiaux encore à leurs débuts, d'amplifier en quelque sorte le dispositif de PHORBAS.

Afin d'éviter une telle situation et de permettre au processus de reliaison en cours de se poursuivre, nous avons fait appel à l'association « Le Petit Corneille » pour accompagner les rencontres parents-enfant durant ce temps intermédiaire. Spécialisée dans l'accompagnement itinérant du droit de visite, cette association coopère ainsi étroitement avec nous et les Services de l'Etat de Genève.

Le dispositif PHORBAS étant d'abord conçu pour préparer les différents membres de la famille à la reprise d'un droit de visite, nous avons été soulagés que « Le Petit Corneille » accepte à titre bénévole d'initier une phase pilote « d'accompagnement-relais » pour le plus grand bénéfice des familles.

Quatre autres événements survenus durant cette année méritent d'être mentionnés tout particulièrement. Tous témoignent, chacun à sa manière et dans son champ, du développement continu des pratiques et de l'intégration politique de VIRES dans la Cité.

Le premier concerne la demande faite à VIRES d'intervenir dans le contexte de la mise en œuvre des nouvelles dispositions fédérales de l'article 55a du CP entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Cet article prévoit que le Ministre public peut suspendre, en cas de lésions corporelles simples, de voies de fait réitérées, de menace ou de contrainte, la procédure pénale lorsque la victime en fait la demande et que ladite suspension semble stabiliser ou améliorer sa situation. Le Ministère public peut également obliger le prévenu à suivre un programme de prévention de la violence pendant la durée de la suspension, limité à 6 mois. Avant la fin du délai de suspension, le procureur en charge du dossier doit évaluer si la situation de la victime s'est améliorée, en vue d'un classement éventuel ou d'une reprise de la procédure.

Répondant positivement à la demande du Ministère Public et des Départements concernés, VIRES a ouvert un « programme de groupe » spécialement pensé pour accueillir ces situations. L'approche groupale, du moins durant la phase pilote prévue jusqu'en juillet 2021, a été conçue et centrée sur le rapport entretenu par le couple puisqu'une demande de suspension a été formulée par l'autre du couple. Nous espérons qu'une telle opportunité se représentera car elle devrait nous permettre d'entendre les voies par lesquelles chacun des deux protagonistes joue « sa » partition, voir sa partie avec la loi.

Le second événement concerne un travail de longue haleine (11 février 2020 – décembre 2020) qui a vu l'association être l'objet d'un « Audit » conduit par le Service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI).

En troisième lieu, depuis plusieurs années, l'équipe de VIRES cherchait et espérait qu'un reportage puisse être consacré à notre activité. Cette opportunité s'est produite dans le courant de l'été et un premier dispositif de travail a été mis en œuvre pour atteindre ce but.

Le 8 septembre décision est prise de filmer la vie de deux groupes sur une durée d'un mois. Ce désir s'est réalisé partiellement puisqu'un seul groupe a accepté de se livrer à cette singulière opération de dévoilement. De même les membres de l'équipe ont-ils accepté de se prêter à des interviews qui se sont avérées difficiles, tant la manière de s'exprimer des uns et des autres apparaissait dans une complexité difficilement compatible avec la nature d'une émission « grand public ».

Il nous reviendra d'écrire quelques lignes dans le prochain rapport d'activité, période à laquelle le reportage aura été diffusé depuis longtemps. Espérons-nous.

Le quatrième événement touche à l'interruption précoce du premier stage avec les étudiants de la FAPSE et de la HETS prévu sur les mois de février à mai, ainsi que la suppression du deuxième stage qui aurait dû se dérouler de septembre à décembre 2020.

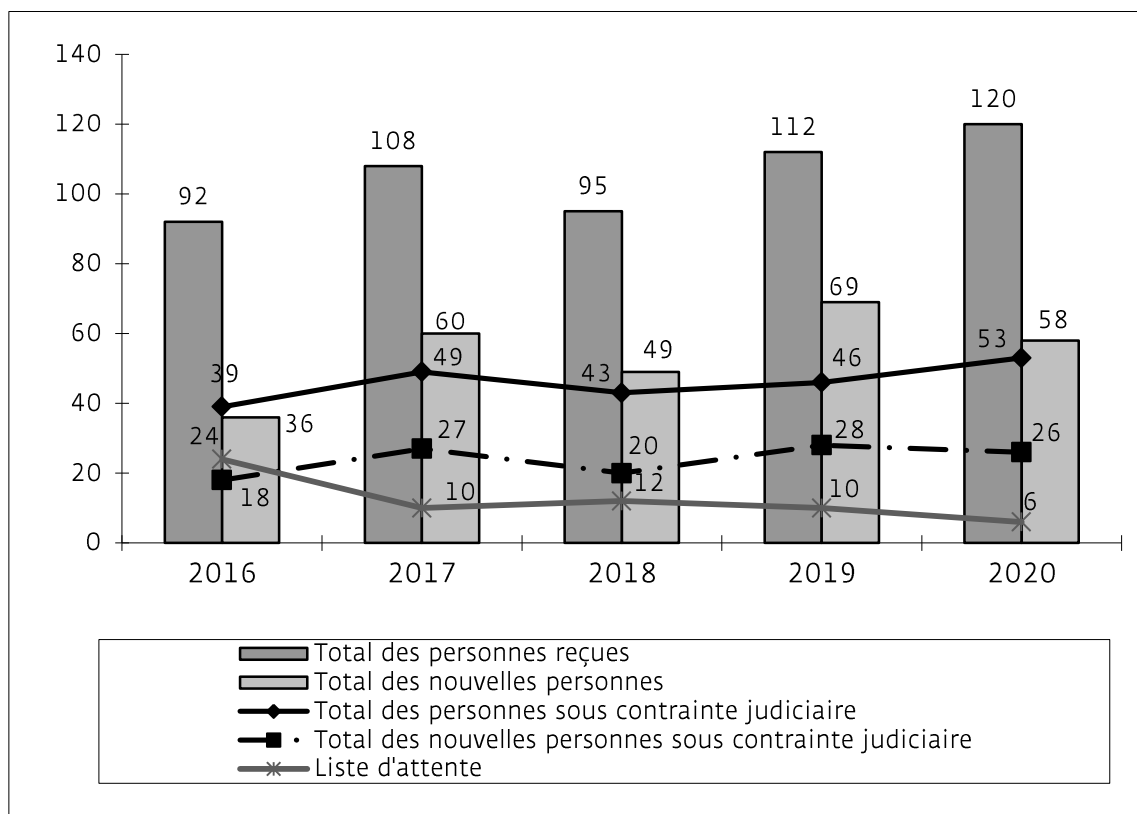
Anticipant le fait que la Covid-19 allait encore perturber longtemps le bon déroulement de nos engagements pris pour offrir un lieu de stage et de formation aux étudiants, nous avons créé un dispositif utilisant un système « vidéo » afin de permettre aux étudiants d'assister « en live » aux séances groupales de psychothérapie, assurant ainsi le respect des règles sanitaires touchant au nombre de personnes autorisées à être en même temps dans les salles de groupe.

Nous remercions l'Organe de répartition des gains de la Loterie romande de nous avoir autorisés à consacrer une partie de l'affectation du don consenti pour la remise à neuf de nos locaux suite à d'innombrables fuites d'eau à la réalisation de ces aménagements techniques.

## CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE POUR AUTEUR-E-S D'AGRESSIONS

### STATISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES « VIOLENCES DOMESTIQUES »

#### TOTAL ET REPARTITION DES PERSONNES REÇUES AU CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE<sup>1</sup>



Au total **120 personnes** (112 hommes et 8 femmes) ont consulté en 2020, dont 58 nouvelles<sup>2</sup>. L'âge des patients varie entre 21 et 64 ans<sup>3</sup>. 109 d'entre eux sont parents. Parmi les nouvelles personnes, il y a 7 retours de situations.

Dans ce total, nous avons également 9 personnes venant dans le cadre de notre dispositif PHORBAS.

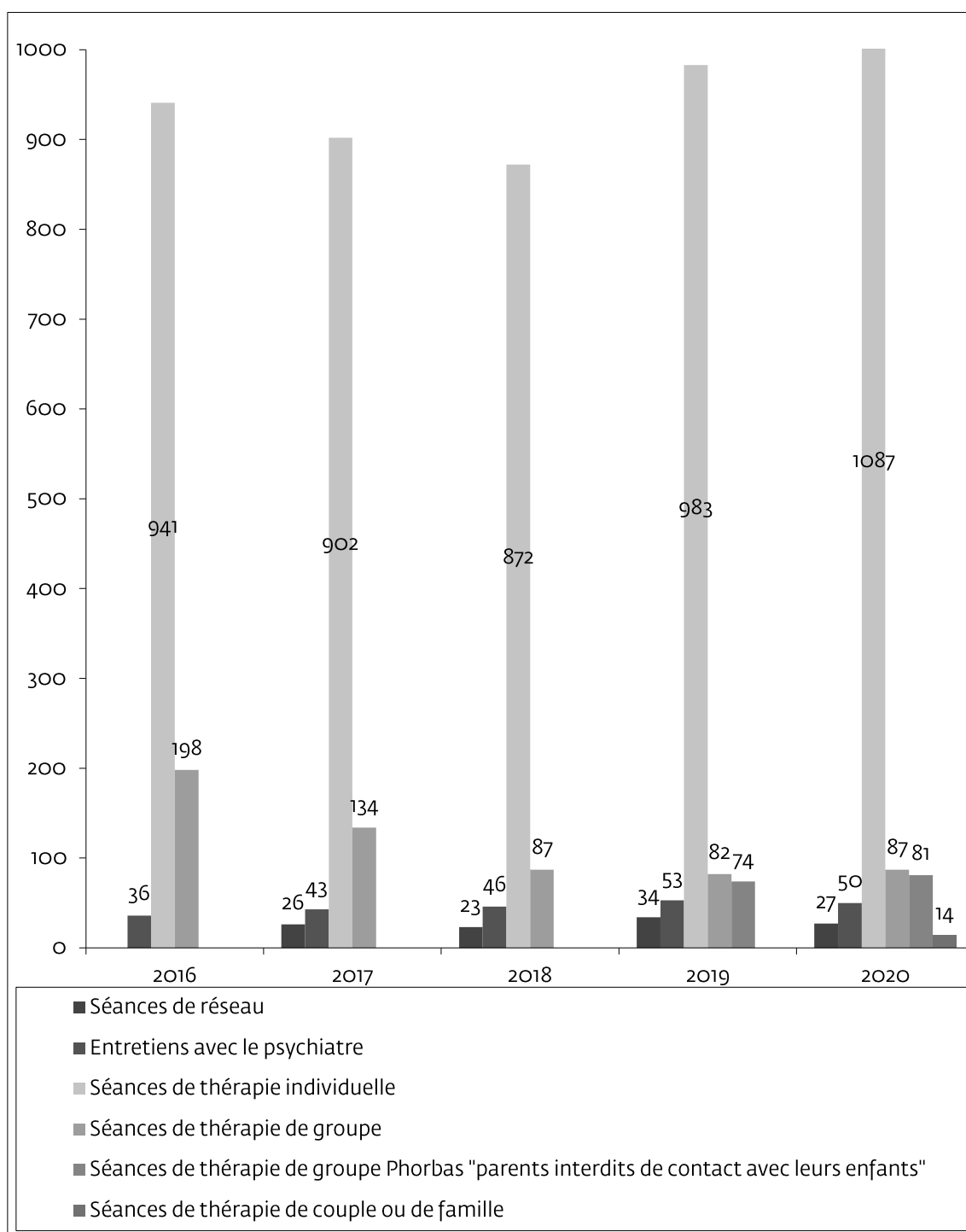
Les personnes arrivent également à VIREs sous injonction du Ministère public ou du SPMi ou de manière volontaire, orientées par le réseau médico-social, des proches ou par eux-mêmes.

<sup>1</sup> La liste d'attente correspond aux demandes qui ont nécessité un délai pour leur prise en charge, et n'ont jamais pu être reçues, soit parce qu'elles n'ont jamais pu être jointes, soit parce que les personnes avaient trouvé une autre solution.

<sup>2</sup> Ces chiffres ne comprennent pas les personnes reçues pour l'entretien socio-thérapeutique et juridique lié aux mesures d'éloignement administratif, ni les personnes reçues pour des violences interpersonnelles et urbaines.

<sup>3</sup> De plus, un enfant a été reçu à quelques reprises dans le cadre du dispositif de PHORBAS.

## TOTAL ET REPARTITION DES SEANCES



- **27 séances tri-partites de réseau** avec le Service de Probation et d'insertion, le Service de Protection des Mineurs et le Service d'évaluation de l'accompagnement de la séparation parentale (SEASP).
- **50 entretiens avec le psychiatre** d'une heure bénéficiant à 45 patients. Le nombre de séances par patient variant de 1 à 3 séances.
- **1087 séances de psychothérapie individuelle** d'une heure bénéficiant à 101 personnes (102 en 2019). La moyenne annuelle des séances par patient étant de 6 séances (variation de 1 à 33 séances).

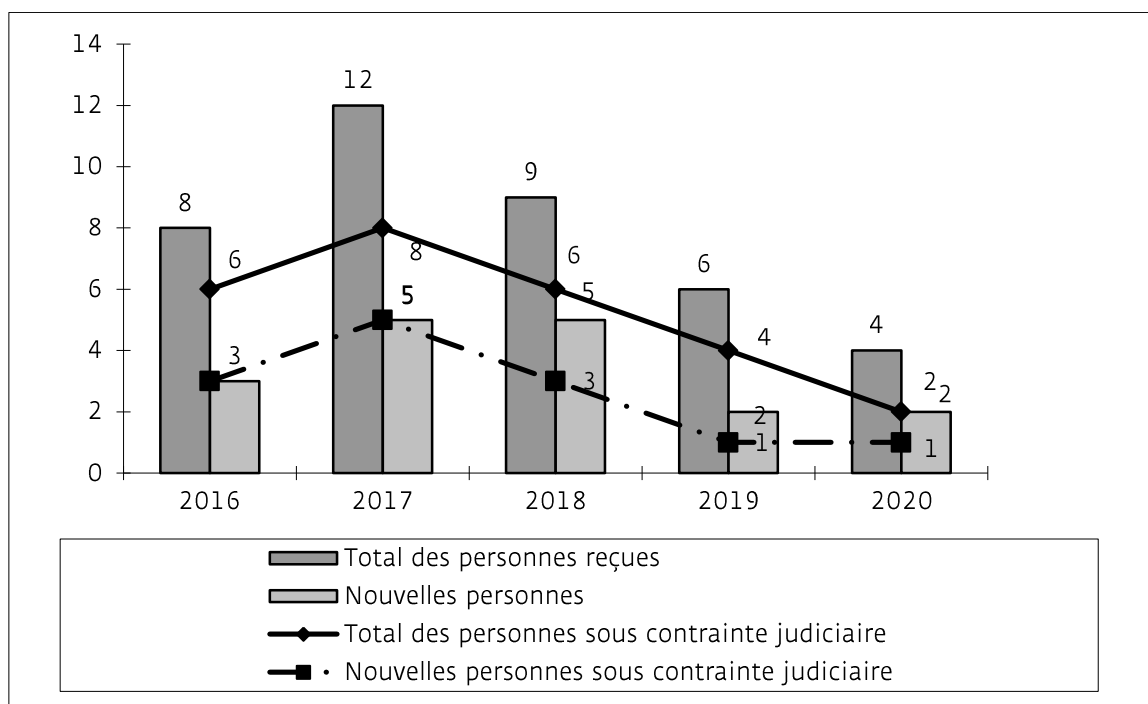
- **87 séances de psychothérapie de groupe** d'une heure et demie bénéficiant à 7 personnes (5 en 2019). La moyenne annuelle des séances par patient étant de 11 (2019 : 16.4) séances (variation de 5 à 22 séances).
- **81 séances de psychothérapie de groupe PHORBAS « parents interdits de contact avec leurs enfants »** d'une heure et quart bénéficiant à 7 personnes (5 en 2019). La moyenne annuelle des séances par patient étant de 12 séances (14.8 en 2019) (variation de 2 à 24 séances).
- **14 séances de couple ou de famille** d'1 heure bénéficiant à 5 personnes.

Cette année, en lien avec le déploiement de PHORBAS, nous avons été amenés à poursuivre notre groupe avec comme thématique principale, la parentalité. Ce groupe permet à des parents qui sont dans une rupture de liens avec leur(s) enfant(s) de pouvoir penser et préparer le moment de re-liaison. Nous avons également reçu un jeune enfant et ses parents dans le cadre de la préparation d'un droit de visite.

Nous avons ainsi réalisé un total de **1346** séances (1226 en 2019). Nous soulignons que le nombre de présences dans les séances de groupe et en séances individuelles ne reflète pas la totalité des séances potentiellement réalisables durant l'année.

En effet, nous comptons 93 absences dans les groupes, ce qui représente 35.6% des séances sur l'année (34.2% en 2019), ainsi que 157 absences dans les séances individuelles (entretiens de réseau, séances de thérapie individuelle et entretiens psychiatriques et séances de couple/famille confondus) (11.7% contre 18% en 2019). Ces séances prévues, mais non honorées, s'ajoutent ainsi aux 1346 et portent le nombre total à **1596** (2019 : 1538 ; 2018: 1204) séances fixées.

#### STATISTIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DES « VIOLENCES INTERPERSONNELLES ET URBAINES »<sup>4</sup>

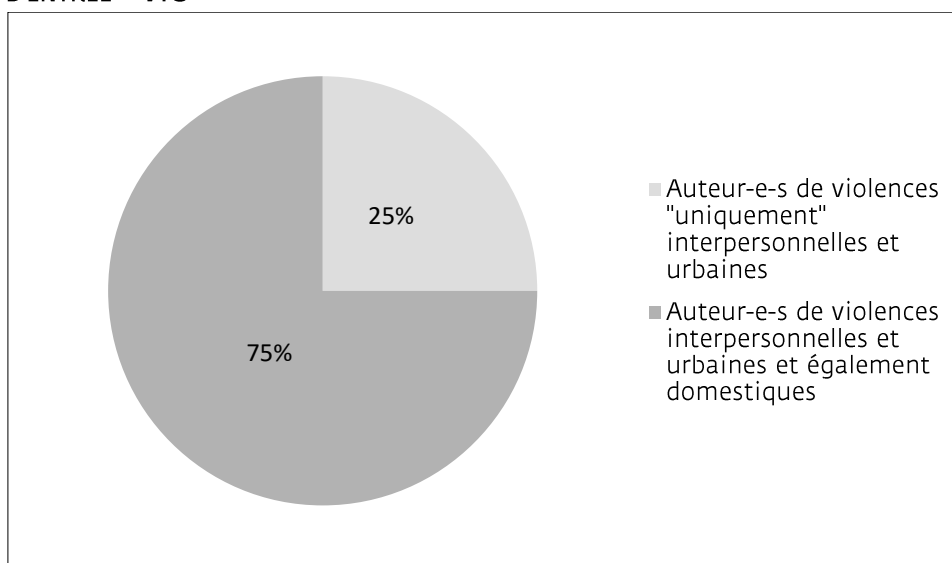


<sup>4</sup> Nous ne recevons plus de fonds spécifiquement versés pour la prise en charge des Violences Interpersonnelles et Urbaines, mais le Ministère public continue à nous solliciter pour les prises en charge des sujets violents sur la voie publique, nous maintenons donc ouverte cette possibilité de prise en charge.

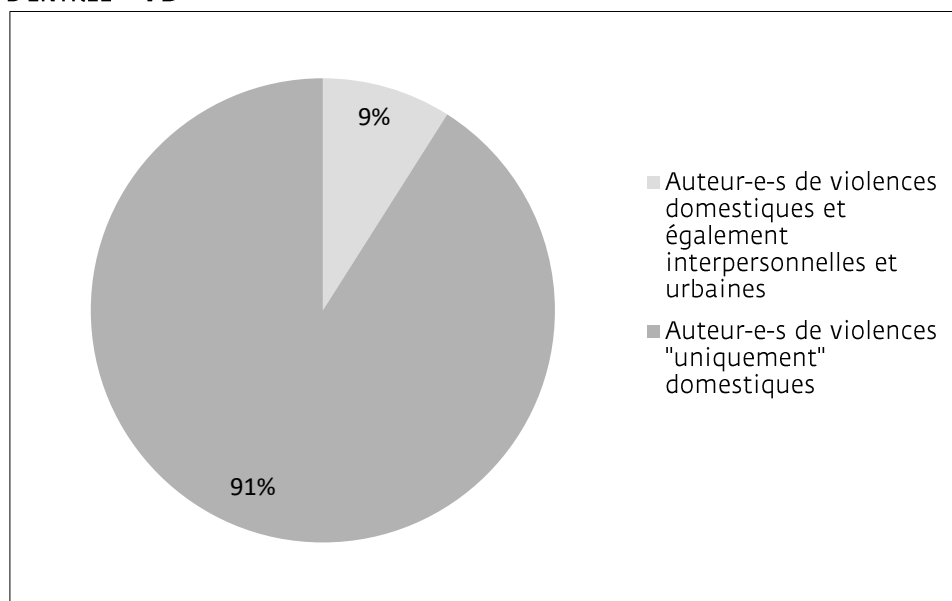
Les patients ont bénéficié de 20 séances individuelles<sup>5</sup> et de 35 séances de groupe<sup>6</sup> (2019 : 67 en tout), auxquelles s'ajoute un total de 22 absences.

Nous avons choisi de maintenir la distinction dans les statistiques entre « violences domestiques » et « violences interpersonnelles et urbaines », nous référant toujours ainsi à la nomination judiciaire sous laquelle les personnes nous sont envoyées ; toutefois et sur un plan clinique, cette distinction chute dès lors qu'on s'aperçoit que les personnes n'agissent pas qu'un seul type de violences, et que leur mise en travail psychique relève grandement de la prévention de la violence domestique. Les graphiques ci-dessous illustrent le pourcentage important de situations où la prise en charge est mixte – à savoir des situations présentant des problématiques actuelles de violences interpersonnelles et urbaines et domestiques, quelle que soit la « porte d'entrée ».

#### PORTE D'ENTREE « VIU »



#### PORTE D'ENTREE « VD »



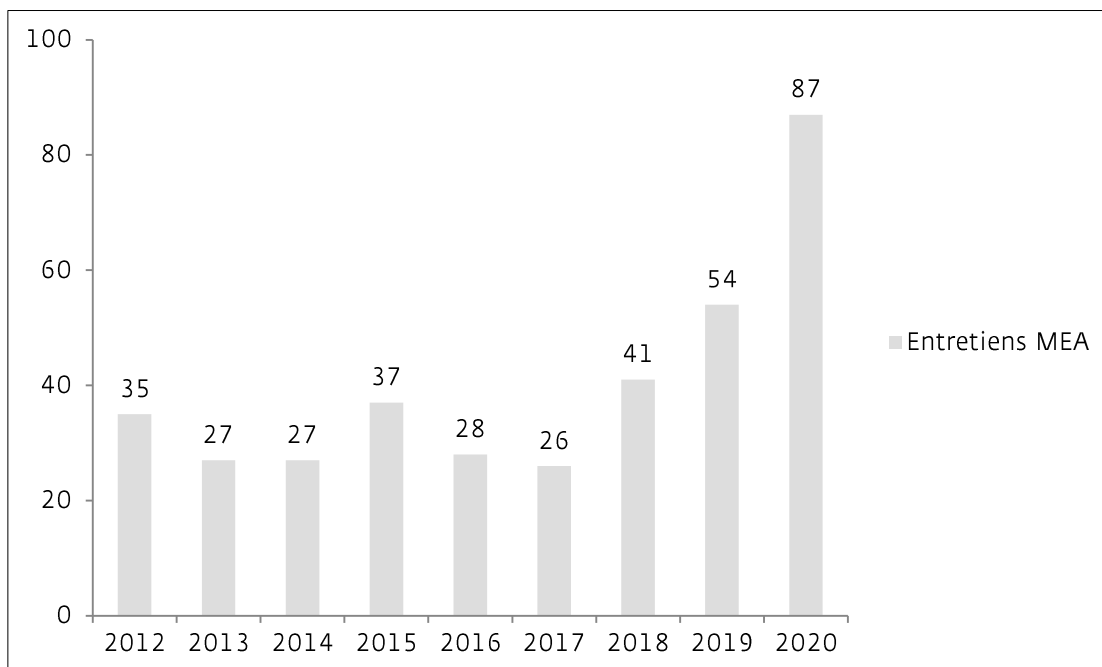
<sup>5</sup> Nombre non compris dans le graphique de la page précédente.

<sup>6</sup> Le groupe de psychothérapie était le même que celui auquel participaient les patients venus sous la porte d'entrée « Violences Domestiques ».



## MESURE D'ÉLOIGNEMENT ADMINISTRATIF

La Mesure d'Éloignement Administratif comprend l'obligation faite à la personne éloignée de se rendre à un entretien unique et gratuit. Cet entretien vise l'accueil de sujets pris dans la perte de leurs repères de base, sources d'une sécurité minimale, et permet la création d'un premier espace de respiration, voire de pensée.



**86 personnes** (85 hommes et 1 femme) sont venues à VIREs pour un entretien socio-thérapeutique et juridique dans le cadre d'une Mesure d'Éloignement Administratif. 1 d'entre elles a bénéficié de 2 entretiens, une séance n'ayant pas été suffisante.

De plus, 13 personnes ont pris rendez-vous et ne se sont jamais présentées à l'entretien.

Suite à l'éloignement, 5 personnes ont poursuivi une psychothérapie de manière volontaire et 3 autres sont venues sous mesures de substitution.

Nous constatons que le nombre de personnes éloignées ayant fait une demande d'entretien a considérablement augmenté ; cette augmentation étant de 81 % de plus qu'en 2019. La coopération s'est accrue entre VIREs et la Police afin que les personnes éloignées viennent à l'entretien. 31 personnes ont ainsi été rappelées par la Police après un certain temps afin de leur remémorer leur obligation à se rendre à un entretien.

Nous avons dû faire appel à 8 reprises à des interprètes afin de pouvoir organiser des entretiens dans les langues des personnes éloignées. Ce qui représente également une grande augmentation au regard des années précédentes (1 à 3 reprises).

# COMPTES

## ASSOCIATION VIRES

2

Bilan		2020	2019
		CHF	CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif circulant</b>			
Liquidités	4.1	113 503	52 264
Débiteurs	4.2	18 442	24 168
Comptes de régularisation Actif	4.3	0	0
<b>Total de l'Actif circulant</b>		<b>131 945</b>	<b>76 432</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>131 945</b>	<b>76 432</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			
Créanciers	4.4	21 482	9 237
Comptes de régularisation passif	4.6	4 858	4 858
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat	4.5	1 351	0
<b>Total des capitaux étrangers à CT</b>		<b>27 691</b>	<b>14 095</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>			
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat	4.5	0	3 978
<b>Total des capitaux étrangers à LT</b>		<b>0</b>	<b>3 978</b>
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>			
Fonds affectés	4.7	73 471	25 746
<b>Total des Fonds affectés</b>		<b>73 471</b>	<b>25 746</b>
<b>Capital de l'organisation</b>			
Capital libre		29 431	29 431
Résultats cumulés durant le contrat de prestations		3 182	3 775
Résultat de l'exercice (après part subvention non dépensée)	5.13	-1 830	-593
<b>Total capital de l'organisation</b>		<b>30 783</b>	<b>32 613</b>
<b>Total du Passif</b>		<b>131 945</b>	<b>76 432</b>

*Handwritten signature*

Compte d'exploitation (selon la méthode des coûts globaux)	BUDGET 2020	2020	2019
	CHF	CHF	CHF
<b>Produits d'exploitation</b>			
Recettes	151 000	166 692	149 802
Subventions / Dons	309 000	384 690	332 686
Autres produits	1 400	221	3 919
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<u>461 400</u>	<u>551 603</u>	<u>486 407</u>
<b>Charges d'exploitation</b>			
<b>Charges de personnel et assimilés</b>			
Salaires et charges sociales	425 480	445 588	425 710
Autres charges de personnel	8 100	4 324	7 315
<b>Total des charges de personnel et assimilés</b>	<u>433 580</u>	<u>449 912</u>	<u>433 025</u>
<b>Charges de projets</b>			
Salaires et charges sociales projets honoraires indépendants	0	7 921	0
	0	0	0
<b>Total des charges de projets</b>	<u>0</u>	<u>7 921</u>	<u>0</u>
<b>Autres charges</b>			
Loyers	6 012	5 270	4 559
Frais administratifs	20 808	40 089	37 460
Autres charges	4 200	5 145	8 366
<b>Total des autres charges</b>	<u>31 020</u>	<u>50 504</u>	<u>50 385</u>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<u>464 600</u>	<u>508 337</u>	<u>483 410</u>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<u>-3 200</u>	<u>43 266</u>	<u>2 997</u>
<b>Produits exceptionnels</b>			
Subventions / Dons (affectés)	0	0	0
<b>Fonds affectés</b>			
Attribution (produits des fonds)	-12 000	-66 490	-20 010
Utilisation (charges des fonds)	15 200	18 767	15 468
<b>Résultat des fonds affectés</b>	<u>3 200</u>	<u>-47 723</u>	<u>-4 542</u>
<b>Résultat de l'exercice avant traitement du résultat</b>	<u>0</u>	<u>-4 457</u>	<u>-1 545</u>
Part revenant à l'Etat de Genève	0	2 627	952
<b>Résultat de l'exercice après traitement du résultat</b>	<u>0</u>	<u>-1 830</u>	<u>-593</u>

**Association VIRES**

**Avenue Ernest-Pictet 10, CH-1203 GENEVE**

**tél: 022/328 44 33 fax: 022/940 02 08**

**[vires@bluewin.ch](mailto:vires@bluewin.ch)**